

Merci de
joindre
2 photos

2^{ème} C l u b Demande d'adhésion

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Si besoin, prénom usuel : Date de naissance :/...../.....

Nationalité : Lieu de naissance : Département.....:.....

Adresse :

Lieu dit :

Code Postal : Ville :

Profession :Retraité de

Téléphone fixe : Portable : E-mail :

Merci d'indiquez le nom de la personne du club qui vous parraine ou comment vous avez **connu le club** :

.....

Indiquez le nom de votre 1^{er} club

Pour mieux vous connaître :

Pratiquez-vous le tir de compétition ? Oui ? Non ? Disciplines ; 10m ? Armes Anciennes ? TAR ? Autres.....

Avez-vous une **détention d'arme de catégorie « B »** ? Oui ? Non ? Pistolet ? cal Revolver ? cal.....

Avez-vous un autre loisir sportif ou non ? Si, oui lequel ?

Avez-vous des compétences en informatique ?.....

Avez-vous des compétences en bricolage ? Spécialité ?

Pouvez-vous tirer allongé ?..... Avez-vous des contraintes médicales liées au tir ?.....

Pour s'inscrire , il faut fournir ; photocopie recto/verso de votre licence de tir, **deux photos** d'identité récentes, une photocopie **recto/verso** d'une pièce identité, CNI ou Passeport et régler votre inscription au club.

Paiement : oui ? non ? Paiement cash : oui ? non ? 1 ^{er} chèque :..... 2 ^{ème} chèque :.....	Photocopie licence FFtir : Licence n°.....	Saisie base du club ? Mail valide ?.....
Photocopie CNI : oui ? non ?		Départ du club le :.....
Certificat médical : oui ? non ? <i>Que pour un 1^{er} club</i>	N° badge affecté :.....	Badge rendu : oui ? non ? et consigne remise-le :

La carte 2^{ème} club est de 110 Euros, pour la rentrée 2017.

Ce montant comprend l'accès au stand de tir. Il faut y ajouter, toujours **que pour la 1^{ère} année**, le « pack formation » de 40Euros, qui comprend les cours de formation sur le tir, il faut compter au moins six séances d'une journée, en moyenne pour un débutant, sont compris aussi, le prêt des armes et leur entretien, les munitions 4.5 et la ciblerie 4.5 à volonté. Le badge est en sus ; 40Euros, le tout, **uniquement que la 1^{ère} année**. Soit un total de 190Euros pour une carte 2^{ème} club. **Lorsqu'il y a mutation de 2^{ème} club à 1^{er} club, le droit d'entrée est redevable(80€).**

A noter, que si vous dépassiez les délais de formation, vous seriez **redevable de nouveau de 40€**, la saison prochaine. Les munitions des armes à feu (22lr, 9m/m, 38wc, etc...) et la ciblerie afférente sont payantes.

Merci de rédiger votre chèque de **190* Euros** à l'ordre des Arquebusiers du Pays d'Ancenis.

Comme tireur en 2^{ème} club l'accès au stand vous sera possible rapidement et entre les séances de formation.

Carte 2^{ème} club : 110€
Badge : 40€*
Pack Formation : 40€*
Total : 190€

**au la 1^{ère} année*

*Total payable en une ou deux fois,
mais le 1^{er} cheque
sera obligatoirement de 80€*

La FORMATION est obligatoire, elle concerne aussi bien les nouveaux arrivants que les tireurs en mutation d'un club tiers. L'accès au club ne sera pas validé définitivement, qu'en **cas de réussite de la formation**.

Je note que j'ai 6 mois pour suivre la formation et la réussir. En cas de non-observation des points ci-dessus, votre **admission serait refusée**.

FORMATION Quelles sont ses buts ??? À quoi ça sert....

- 1) **Maitrise/Connaissance** parfaite de tous **les pas de tir** et des accès au stand.
Rappel : le stand est en « accès libre », tous les jours de 08h00 à 19h30 y compris lors des vacances...
La contrepartie est de suivre et **d'assimiler la formation**.
- 2) **Connaissance/Aisance dans le maniement des armes** en toute sécurité, pour soi et les autres.
Mise en pratique des règles FFT de sécurité et savoir appliquer le règlement intérieur du club Ancenis
Découverte ou rappel des Techniques de tir à la cible.
- 3) **Connaissance des autres membres/intégration** au sein du club qui vous accueille, ce qui contribue à forger et maintenir une bonne ambiance au sein du club.
- 4) **Pratique/initiation/découverte de TOUTES les disciplines sportives** pratiquées au sein du club pour éviter de former des « castes » préjudiciables à l'esprit du club !
Disciplines majeures : 10mètres, Tir Armes Réglementaires (**TAR**), tir Armes Anciennes.
Par la suite, vous pourrez aussi pratiquer, occasionnellement, le tir western, du tir plateau, le TSV ou du PTA.

La formation est **adaptée au niveau de pratique du tir de chacun**. Ainsi un **tireur confirmé** passera moins de temps dans les différents modules, par rapport à un **tireur débutant**. Pour un **tireur confirmé**, il faut compter, en moyenne, 3 à 5 séances maxi. Mais tout dépend de **son niveau réel de tir**, de sa maîtrise de la règle des « 5 ».

L'inscription au club implique :

- 1) La stricte observation de la réglementation sur les armes,
- 2) L'observation absolue des règlements et statuts de notre association, connaissance/application de la **règle des « 5 »**
- 3) **L'obligation de suivre la formation** sur le tir, d'une manière **active**, de réussir (*avoir au moins, 20/30*), au **QCM du club**, 12/20 au **Qcm FFtir** et enfin de passer avec succès les **différents tests de tir**.

L'accès au club ne sera validé définitivement, qu'en **cas de réussite de la formation**

Merci d'indiquer pourquoi vous voulez venir tirer à Ancenis ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je sollicite mon adhésion en 2^{ème} club aux Arquebusiers du Pays d'Ancenis. A Ancenis, le/...../ 20.....

Admission agréée par le Bureau sous six mois.

Le Président
M Alain MARS

Le Secrétaire
M Ph. Régnier

Le Trésorier
M Th FONTENAU

Le postulant :
M.....

lu et approuvé

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétaire ou au Président du club.

Société Loi de 1901, fondée le 23 avril 1966, n° 730/J.O. du 13 mars 1993 - Société F.F.Tir n° 05 44 032

(section cible). Jeunesse et Sports : 44 - S - 26 - dossier n° 988 -

Tel : 09.52.16.47.61 - ou 06.24.209.947 e-mail : arquebusiers.ancenis@free.fr - site : arquebusiers.ancenis.free.fr